



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) DE LA SOLUTION LOOQIA

Date de dernière mise à jour : 17 juillet 2024

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations entre la société SAS Alaskane détentrice de la marque Looqia (ci-après « la Société ») et tout utilisateur (ci-après « l'Utilisateur ») qui enregistre un bien de valeur via la plateforme Looqia dans le cadre du service de certification par NFT (ci-après « le Service »). Ces CGV définissent les droits et obligations des parties dans l'utilisation du Service.

ARTICLE 2 : ACCEPTATION DES CGV

En accédant à la plateforme Looqia et en enregistrant un bien de valeur, l'Utilisateur accepte sans réserve les présentes CGV. Il reconnaît en avoir pris connaissance et les avoir comprises. La Société se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. Les CGV en vigueur sont celles accessibles à la date de l'utilisation du Service.

ARTICLE 3 : DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, l'Utilisateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de souscription au Service pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motif, ni à supporter de pénalités.

Toutefois, ce droit de rétractation ne s'applique pas une fois que le Service a été pleinement exécuté avec l'accord préalable exprès de l'Utilisateur, conformément à l'article L.221-28 du Code de la consommation. En acceptant les présentes CGV, l'Utilisateur reconnaît et accepte que la prestation de certification peut commencer avant l'expiration du délai de rétractation, ce qui entraîne la perte de ce droit une fois le Service entièrement délivré.

ARTICLE 4 : PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les tarifs appliqués pour le service de certification sont indiqués sur le site internet looqia.com au moment de la souscription. Ils peuvent varier en fonction du type de bien certifié, de sa valeur, et des services supplémentaires souscrits (par exemple, l'audit d'assurance).

Le paiement est effectué en ligne, via des moyens sécurisés (carte bancaire, virement ou tout autre mode de paiement accepté par la Société). La certification est mise en place après validation du paiement.

La Société se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment. Toutefois, les services déjà souscrits par l'Utilisateur resteront régis par les tarifs en vigueur au moment de la souscription.

L'utilisateur s'engage à régler le montant de l'abonnement annuel selon les modalités définies lors de l'inscription. Cet abonnement donne accès aux services de certification des biens pour une durée d'un an.

En cas de non-renouvellement de l'abonnement, les données de l'utilisateur relatives aux biens certifiés seront automatiquement supprimées après un délai de 30 jours à compter de la date d'expiration de l'abonnement. L'utilisateur sera informé par courriel de l'imminence de cette suppression. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de conserver une copie de ses données avant la date limite de suppression.

ARTICLE 5 : SERVICES PROPOSÉS

Le Service permet aux Utilisateurs de :

- Enregistrer des biens de valeur via un processus sécurisé de certification numérique basé sur la blockchain.
- Générer un NFT (jeton non fongible) unique pour chaque bien certifié, contenant les informations sur

la nature, l'état, la valeur et la propriété du bien.

- Accéder à une interface sécurisée pour gérer et consulter les certificats, et effectuer des modifications en fonction de l'évolution des biens.

ARTICLE 6 : ACCÈS AU SERVICE

L'accès au Service est réservé aux personnes physiques majeures ou morales capables juridiquement de souscrire à des contrats. L'Utilisateur doit créer un compte personnel en fournissant des informations véridiques et exactes. La Société se réserve le droit de refuser l'inscription ou de supprimer tout compte ne respectant pas ces obligations.

ARTICLE 7 : MODALITÉS D'UTILISATION DU SERVICE

L'utilisation du Service par l'Utilisateur implique :

- La fourniture de descriptions et d'informations exactes et détaillées sur les biens certifiés.
- L'engagement de l'Utilisateur à utiliser la plateforme Looqia de manière honnête et à ne pas tenter de falsifier des informations ou de contourner les protocoles de sécurité.

L'Utilisateur est seul responsable de l'utilisation de sa clé de chiffrement privée, qui est personnelle et confidentielle. La Société ne peut être tenue responsable en cas de perte ou d'utilisation frauduleuse de cette clé.

ARTICLE 8 – CONFIDENTIALITÉ DE LA CLÉ PRIVÉE

a. Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur est seul responsable de la gestion et de la protection de sa clé privée, qui permet l'accès aux informations liées à ses biens certifiés et aux données personnelles associées. Il s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver la confidentialité de cette clé.

b. Obligations de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à ne pas effectuer de copie de sa clé privée, sous quelque forme que ce soit, que ce soit sous format physique ou numérique, en dehors des moyens de sauvegarde sécurisés explicitement approuvés par la Société. De plus, il s'engage à ne jamais communiquer sa clé privée à des tiers. En cas de perte, de vol, ou de suspicion d'accès non autorisé à la clé privée, l'utilisateur doit immédiatement informer la Société afin que des mesures correctives soient mises en œuvre.

c. Exclusion de responsabilité

La Société décline toute responsabilité en cas d'accès non autorisé aux biens certifiés ou aux informations personnelles résultant d'un manquement de l'utilisateur à ses obligations en matière de confidentialité de la clé privée, y compris en cas de négligence ou de partage de la clé.

d. Sécurisation renforcée

L'utilisateur est encouragé à utiliser des solutions de stockage sécurisé pour sa clé privée (comme des portefeuilles matériels ou des services de gestion de clés de confiance) et à activer, lorsque cela est possible, des mesures supplémentaires de sécurité telles que l'authentification multifactorielle (MFA).

ARTICLE 9 – CONSERVATION ET RÉCUPÉRATION DE LA CLÉ PRIVÉE

a. Conservation de la clé privée

La Société conserve une seule copie sécurisée de la clé privée de l'utilisateur, exclusivement dans le but de permettre à l'utilisateur de la récupérer en cas de perte. Cette copie est stockée de manière sécurisée et chiffrée, conformément aux meilleures pratiques en matière de sécurité des données.

b. Modalités de déclaration de perte

En cas de perte, de vol ou d'oubli de la clé privée, l'utilisateur doit immédiatement notifier la Société par le biais des moyens de contact spécifiés dans son espace personnel. La déclaration de perte doit inclure toutes les informations nécessaires permettant de vérifier l'identité de l'utilisateur, notamment une preuve d'identité et les détails d'authentification préalablement validés lors de la création de l'espace personnel.

c. Procédure de récupération

Une fois la déclaration de perte reçue et l'identité de l'utilisateur vérifiée, la Société procédera à la communication sécurisée de la clé privée à l'utilisateur. Cette procédure est soumise à des mesures de vérification strictes pour garantir que seule la personne autorisée puisse accéder à la clé.

d. Exclusion de responsabilité

La Société ne saurait être tenue responsable en cas d'incapacité à récupérer la clé privée en raison d'informations insuffisantes ou inexactes fournies par l'utilisateur lors de la déclaration de perte.

ARTICLE 10 : SÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

La Société accorde une importance primordiale à la sécurité des données personnelles et des biens certifiés. La plateforme repose sur des technologies de chiffrement de pointe et utilise la blockchain pour garantir l'immutabilité, l'intégrité et la traçabilité des certificats numériques (NFT).

Les informations fournies par l'Utilisateur sont protégées conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). L'Utilisateur a un droit d'accès, de rectification, et de suppression de ses données personnelles, qu'il peut exercer à tout moment via son compte.

ARTICLE 11 – CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES CERTIFIÉES

a. Non-consultation des données certifiées

La Société s'engage à ne jamais consulter les données relatives aux biens certifiés des utilisateurs. Les informations décrivant les biens et les documents associés (factures, évaluations, photos, etc.) sont stockées de manière chiffrée et protégée, assurant leur confidentialité totale.

b. Non-communication des données à des tiers

Les données certifiées et les informations personnelles des utilisateurs ne sont en aucun cas communiquées à des tiers, sauf dans les cas où l'utilisateur a explicitement donné son accord, ou dans le cadre de procédures contractuellement prévues (telles que l'accès temporaire d'un assureur, conformément à l'article 7 des présentes CGV).

c. Réquisition judiciaire

La Société peut uniquement divulguer des informations relatives aux biens certifiés ou à l'utilisateur en cas de réquisition par une autorité judiciaire compétente, dans le respect des lois applicables. Dans une telle situation, la Société s'engage à informer l'utilisateur dans les meilleurs délais, sauf interdiction légale.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITÉ

La Société s'engage à fournir un service conforme aux standards de sécurité les plus élevés, mais ne peut être tenue responsable des dommages résultant :

- D'une mauvaise utilisation du Service par l'Utilisateur ;
- D'une perte de la clé de chiffrement privée ;
- D'événements échappant à son contrôle, tels que les attaques informatiques externes ou la fraude provenant d'acteurs tiers.

En cas de sinistre ou de fraude liée à la blockchain, la Société s'engage à coopérer activement avec les parties prenantes pour résoudre la situation, mais ne peut en aucun cas garantir une indemnisation directe.

a. Responsabilité quant à la véracité des informations fournies par l'utilisateur

La Société fournit un service de certification et de conservation des données relatives aux biens de valeur enregistrés par l'utilisateur. Toutefois, la responsabilité de la véracité, de l'exactitude et de la complétude des informations saisies (y compris, mais sans s'y limiter, les descriptions des biens, les documents de preuve tels que les factures et les photos, ainsi que les évaluations de valeur) incombe entièrement à l'utilisateur. La Société n'effectue aucune vérification ni validation des informations soumises et ne peut en aucun cas être tenue responsable des conséquences d'une inexactitude, omission ou falsification des données fournies par l'utilisateur.

b. Responsabilité en matière de conservation et de sécurité des données

La Société s'engage à mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la conservation et la protection des données fournies par l'utilisateur. Ces données sont stockées de manière sécurisée via des technologies de chiffrement et sont conservées dans un environnement immuable grâce à l'utilisation de la blockchain. Toutefois, La Société ne saurait être tenue responsable des interruptions de service, des dysfonctionnements ou des éventuelles atteintes à la sécurité des données résultant d'événements extérieurs à son contrôle, tels que des attaques informatiques, des cas de force majeure ou des erreurs provenant de tiers.

c. Limitation de responsabilité

En aucun cas, la Société ne pourra être tenue responsable des pertes directes ou indirectes subies par l'utilisateur ou par des tiers en lien avec l'utilisation des services de certification, y compris mais non limités aux pertes de

revenus, de profits, ou de données. La responsabilité de la Société est strictement limitée à la prestation du service de certification et à la mise à disposition des données telles que fournies par l'utilisateur, sans garantie sur la valeur réelle ou la nature des biens certifiés.

ARTICLE 13 – RELATIONS AVEC LES ASSUREURS

a. Accès aux données par l'assureur

À la demande expresse de l'utilisateur, et sous réserve d'une autorisation explicite concernant les biens qu'il désigne, la Société pourra accorder un accès limité dans le temps aux données certifiées relatives à ces biens à l'assureur désigné par l'utilisateur. Cette demande doit être formulée par l'utilisateur via les moyens appropriés mis à disposition dans son espace personnel sécurisé.

b. Conditions d'accès pour l'assureur

L'accès aux données par l'assureur est subordonné à la condition que l'utilisateur ait pris les mesures nécessaires pour fournir les informations d'authentification requises à l'assureur. La Société ne sera en aucun cas responsable si l'assureur n'est pas en mesure d'accéder aux données en raison d'informations d'authentification incorrectes, manquantes ou non transmises par l'utilisateur.

c. Caractère limité de l'accès

L'accès accordé à l'assureur sera limité aux informations strictement nécessaires à l'évaluation du bien en lien avec la couverture d'assurance concernée. Cet accès sera temporaire, avec une durée déterminée par la Société et/ou l'utilisateur, au terme de laquelle l'assureur ne pourra plus accéder aux données. En dehors de ce cadre, aucune donnée de l'utilisateur ne sera communiquée à l'assureur sans consentement explicite.

d. Confidentialité des données

La Société garantit que seules les informations spécifiques aux biens désignés par l'utilisateur seront accessibles à l'assureur. Toutes les autres données personnelles et biens non concernés resteront strictement confidentiels, conformément à la politique de protection des données et à la réglementation en vigueur.

e. Exclusion de responsabilité

La Société décline toute responsabilité en cas de différends entre l'utilisateur et l'assureur concernant l'évaluation ou la couverture d'assurance des biens, ainsi que sur l'utilisation des données communiquées par l'utilisateur à l'assureur.

ARTICLE 14 : DURÉE ET RÉSILIATION

Les CGV s'appliquent pour toute la durée d'utilisation du Service par l'Utilisateur. L'Utilisateur peut résilier son compte et l'utilisation du Service à tout moment, sous réserve de respecter les obligations en cours (comme le paiement des frais de certification déjà engagés).

La Société se réserve le droit de suspendre ou de résilier un compte en cas de non-respect des présentes CGV ou de tout usage frauduleux du Service.

ARTICLE 15 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige, les parties s'engagent à tenter de trouver une solution à l'amiable avant de porter l'affaire devant les tribunaux compétents.

Alaskane

Siret 853 733 244 00018

SAS à capital variable

Rue Castillon - 33000 BORDEAUX